



MISSION :

Faire des démarches pour le recrutement de professionnels de la santé tel des médecins, super infirmières... Nous serons présents au Salon des résidents le 16 septembre 2022 pour présenter la COOP aux médecins finissants et les convaincre de venir travailler dans notre région.

La coopérative s'occupe de la gestion du bâtiment, des équipements ainsi que du personnel administratif de la clinique médicale.

FONCTIONNEMENT :

Les professionnels de la santé devront payer un loyer mensuel pour venir pratiquer la médecine dans les locaux de la coopérative.

EMPLACEMENT :

La coopérative aura pignon sur rue au 250 rue Maskinongé à Ville Saint-Gabriel dans l'ancien local de Liquidation Brandon. Le bâtiment sera occupé par la coopérative (clinique médicale), une pharmacie clinique Familiprix (2^e pharmacie Familiprix, l'autre va demeurer en place) et d'autres professionnels de la santé seront aussi approchés pour venir s'établir dans l'immeuble pour compléter l'offre de service en soins de santé pour la population.

ETRE MEMBRE, CELA SIGNIFIE :

Les membres doivent payer 1 fois, à vie, la somme de 20\$ pour devenir membre de la COOP Santé. Moins de 18 ans, gratuit. Votre appui contribuera à augmenter notre pouvoir de représentation auprès des élus et instances politiques.

Cette contribution NE GARANTIT PAS UN MÉDECIN DE FAMILLE, elle vient supporter le projet de la coopérative afin de démontrer aux instances gouvernementales que la population veut avoir des médecins dans la région. Les membres, additionnés aux 7 municipalités -qui se sont engagés pour 5 ans- forment un poids politique important pour l'attribution des médecins dans la région.

Tout le monde peut devenir membre : résident, non-résident, et ce, même si la personne a déjà un médecin de famille.

MINI-URGENCE POPULATIONNELLE :

La mini-urgence offrira des plages horaires pour soigner des problèmes de santé mineurs. Exemple : maux d'oreille, des boutons sur le corps, une entorse...

Le fonctionnement : les gens vont téléphoner à la clinique pour savoir s'il y a de la disponibilité dans la plage horaire de la mini-urgence.

Plus nous aurons de médecins dans la clinique, plus il y aura de plages horaires disponibles.

Le patient n'est pas obligé d'avoir un dossier médical à la coopérative pour être soigné à la mini-urgence. Ce fonctionnement vient supporter les patients orphelins de médecin de famille.

Sylvain Houle, Directeur général

COOP santé du Grand Brandon, Courriel : sylvainhoule71@hotmail.com